



Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale
4 décembre 2006
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 11^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 11 octobre 2006, à 10 heures

Présidente : M^{me} Intelmann (Estonie)

Sommaire

Point 69 de l'ordre du jour : Renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

- b) Assistance économique spéciale à des pays ou des régions déterminés (A/61/78-E/2006/61 et A/61/209)
- c) Participation de volontaires, les Casques blancs, aux opérations de secours humanitaire et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies (A/61/313)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-56332 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 69 de l'ordre du jour : Renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

- b) Assistance économique spéciale à des pays ou des régions déterminés (A/61/78-E/2006/61 et A/61/209)**
- c) Participation de volontaires, les Casques blancs, aux opérations de secours humanitaire et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies (A/61/313)**

1. **M. Bessler** (Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) présente les rapports du Secrétaire général sur l'assistance humanitaire et la relance pour El Salvador et le Guatemala (A/61/78-E/2006/61), sur l'assistance humanitaire et le relèvement pour des pays et des régions déterminés (A/61/209), ainsi que sur la participation de volontaires Casques blancs aux opérations des Nations Unies dans le secteur des secours humanitaires, du relèvement et de la coopération technique pour le développement (A/61/313).

2. Le rapport sur l'assistance humanitaire et le relèvement pour El Salvador et le Guatemala, qui a déjà été présenté au Conseil économique et social, contient une analyse de l'incidence du cyclone Stan sur les deux pays et identifie les défis communs et les enseignements tirés. Il met l'accent sur la capacité de réaction et de relance des Nations Unies, ainsi que sur la coordination des opérations de secours, la mobilisation des ressources, l'utilisation efficace des éléments militaires et la gestion de l'information. Il examine également l'incorporation de mesures correctives visant à réduire les risques, ainsi que les procédures de relance et de développement.

3. Une des principales recommandations du rapport est que les organismes humanitaires des Nations Unies doivent réaffirmer l'engagement qu'ils ont pris de soutenir les gouvernements d'Amérique latine lors de la formulation et de la mise en œuvre des politiques, stratégies et arrangements institutionnels pour l'identification des risques, leur réduction et les mesures d'intervention. Le rapport réclame également une augmentation des ressources pour permettre à

l'Organisation d'améliorer sa coordination avec les gouvernements concernés. Le cyclone Stan, survenu peu de temps après le tremblement de terre du Pakistan, met en évidence la difficulté pour la communauté internationale de réagir à deux catastrophes majeures qui surgissent presque simultanément.

4. Le rapport sur l'assistance humanitaire et le relèvement pour certains pays et certaines régions fournit des renseignements sur l'assistance en matière de secours et de relèvement, fournie par les Nations Unies et ses partenaires, aux victimes de catastrophes naturelles et technologiques. Les rapports relatifs à chacun des six pays concernés ont été réunis dans un document unique, conformément à la demande de l'Assemblée générale, de rationaliser et de regrouper les rapports chaque fois que possible. Pour chaque pays, le rapport examine les grandes réussites et les principaux défis, puis fait certaines recommandations.

5. Comme la période couverte par le rapport contient surtout des données recueillies avant la déclaration de l'indépendance par la République du Monténégro, l'ancienne Serbie-et-Monténégro, elle a été examinée dans une rubrique unique. À l'avenir, les rapports devront examiner les deux pays séparément. En 2006, la tendance à la réduction des besoins en matière d'assistance humanitaire en Serbie et au Monténégro a été inversée à la suite de catastrophes naturelles, telles que les inondations. Le Gouvernement serbe a une fois de plus insisté sur la nécessité de fournir une assistance aux personnes vulnérables, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays notamment. Le rapport demande donc aux donateurs de continuer de soutenir les actions humanitaires en Serbie.

6. La situation en Somalie constitue un véritable défi pour la communauté humanitaire étant donné qu'il est extrêmement difficile de satisfaire les besoins de la population vulnérable à cause des problèmes d'accès et de ceux dus à la sécheresse. Compte tenu de l'instabilité de l'environnement, le rapport demande aux donateurs de faire preuve de souplesse dans le financement de l'aide d'urgence et suggère d'investir dans les capacités opérationnelles des ONG en particulier.

7. Le rapport du Secrétaire général sur la participation des Casques blancs aux activités des Nations Unies traite de la période allant de juillet 2003

à juillet 2006 et il donne une vue d'ensemble de la mise en œuvre de l'initiative des Casques blancs du Gouvernement argentin. Le rapport examine les activités du programme, y compris la diffusion du concept fondamental et la suite donnée aux demandes d'aide d'urgence présentées par les gouvernements ou les Nations Unies. L'initiative des Casques blancs prouve l'efficacité des accords « standby » lorsqu'il s'agit de fournir une assistance d'une manière souple et économiquement rationnelle; elle montre aussi que tous les pays sont en mesure de faire une contribution similaire.

8. **M^{me} Sekkenes** [Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)] présente également le rapport du Secrétaire général sur l'assistance humanitaire et la relance pour des pays et des régions déterminés (A/61/209), rédigé conjointement par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD. Le soutien fourni par le PNUD aux pays examinés dans le rapport prévoit une assistance pour les premiers efforts de relèvement et pour la mise en place de capacités nationales, ainsi que pour le traitement des crises futures et de leurs causes profondes.

9. Malgré leurs caractéristiques différentes, la plupart des six pays révèlent des tendances positives pour ce qui est de leurs défis particuliers. Toutefois, plusieurs contraintes demeurent et la nécessité de poursuivre l'assistance humanitaire pour favoriser de nouveaux progrès est un aspect commun. Dans la transition d'un contexte humanitaire à un contexte de développement, la mise en place de capacités est souvent décrite dans le rapport comme un impératif permanent dans plusieurs secteurs différents. Par ailleurs, la nécessité s'impose de fournir une assistance pour faire participer la société civile au processus visant à réduire la pauvreté, à mettre en place des institutions démocratiques et assurer le développement.

10. S'appuyant sur les résultats concluants de la fourniture de soutien à des zones fragiles, le PNUD aide l'Angola à créer des capacités institutionnelles durables pour garantir une gestion transparente et responsable des richesses et des ressources naturelles, ainsi que pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Au Libéria, le PNUD s'est investi de manière importante dans les efforts de relèvement, liés à la période de transition, spécialement dans les secteurs du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion. Il soutient également les activités visant à

aider les capacités des nouvelles institutions nationales pour la fourniture de biens et de services publics et il intensifiera vraisemblablement ses efforts dans un proche avenir. Une importance particulière doit être accordée aux institutions qui élaborent et appliquent des politiques macroéconomiques.

11. Le Mozambique a récemment été atteint par le VIH/sida, la sécheresse et le choléra, mais il a fait preuve d'un dynamisme et d'une prévoyance remarquables en créant ses propres capacités pour résoudre ces crises. Le PNUD soutient activement et directement l'assistance internationale, dont il assume également la coordination, et il compte intensifier son action dans un proche avenir. Il continuera de favoriser des programmes sectoriels en Serbie, en s'attachant particulièrement à la réinstallation durable des dernières personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, au Kosovo et dans d'autres régions. Le PNUD approuve les conclusions du rapport du Secrétaire général en ce qui concerne le développement durable dans la nouvelle République du Monténégro. Les programmes, visant à intensifier l'insertion sociale des groupes vulnérables et à améliorer la cohésion sociale en général, à mettre en place des systèmes pour améliorer la gestion des ressources naturelles et touristiques et pour accélérer la réforme de l'administration publique, constituent les principales priorités de l'assistance du PNUD au pays.

12. Le PNUD appuie actuellement un projet ambitieux de pacification à l'échelle du district en Somalie. Il a également fourni une assistance non négligeable au cours des 10 dernières années pour les activités visant à réduire l'importation d'armes légères, pour désarmer et démobiliser les combattants et pour améliorer la fourniture des services de base au niveau local. Toutefois, nombre de ces initiatives et acquis sont menacés par la récente reprise du violent conflit. Si un accord peut être réalisé entre le Gouvernement fédéral de transition du Gouvernement somalien et l'Union des tribunaux islamiques sur des questions, telles que la fusion de leurs forces de sécurité dans une structure de sécurité commune, le partage du pouvoir aux niveaux national et local et l'élaboration d'une constitution commune, le PNUD est prêt à fournir l'assistance technique nécessaire.

13. **M. Fuks** (Argentine), en sa qualité de Président de la Commission des Casques blancs d'Argentine, se félicite du rapport du Secrétaire général sur la participation des Casques blancs aux activités des

Nations Unies et recommande au système des Nations Unies le concept des équipes standby préidentifiées de volontaires ayant reçu une formation.

14. La délégation argentine présentera un projet de résolution visant à promouvoir la création de réseaux de volontaires pour combattre la faim et la pauvreté dans le contexte des activités déployées pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et prévenir et atténuer l'effet des dommages causés par les situations d'urgence et les catastrophes. Le projet de résolution reflétera les principaux aspects des méthodes de travail des Casques blancs; il insistera sur la mise en place de mécanismes facilitant la gestion locale de situations dangereuses et la création de réseaux régionaux susceptibles de réagir rapidement et efficacement aux situations urgentes et aux catastrophes. Le combat contre la faim exige que tous les pays s'engagent à instaurer un système qui soit efficace et capable d'atteindre les victimes. Dans ce contexte, en coopération avec le Brésil et le Guatemala, la Commission des Casques blancs d'Argentine cherchera à instaurer des partenariats avec le Programme alimentaire mondial (PAM). La communauté internationale a de nombreuses fois donné la preuve de l'engagement qu'elle a pris d'aider les populations nécessiteuses, et l'intégration de volontaires dans les mécanismes opérationnels du système des Nations Unies fournira un nouveau moyen d'atteindre cet objectif.

15. **M^{me} Heikkilä** (Finlande), au nom de l'Union européenne, dit que cette dernière fera des observations sur les rapports dans une déclaration à la séance plénière de l'Assemblée générale.

16. **M. Pankin** (Fédération de Russie) annonce que la principale déclaration de son pays sur le renforcement de la coordination humanitaire sera faite lors d'une séance plénière de l'Assemblée générale, mais que néanmoins lui-même commentera le rapport du Secrétaire général (A/61/209). La délégation russe convient que l'Angola, le Libéria et le Mozambique sont passés du stade de l'assistance d'urgence à celui du développement parce que ladite assistance a touché les groupes qui en avaient le plus besoin : les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Toutefois, le rapport n'analyse pas en détail les problèmes encore non résolus affectant les mêmes groupes en Serbie. Ces personnes ont été obligées de fuir leur foyer sur le territoire serbe du Kosovo et dans d'autres parties de l'ancienne Yougoslavie pour

chercher un refuge temporaire dans une autre partie de la Serbie et dans les pays voisins. Elles ont quitté leur maison depuis des années et ont donc droit à l'assistance humanitaire au titre des principes humanitaires qui doivent à leur tour être régis par les principes de la neutralité et de l'impartialité. Il est inutile d'attendre le statut définitif de la province du Kosovo, comme le propose le rapport, puisque, aux termes du droit international, les intéressés seront autorisés à rentrer chez eux, quoi qu'il arrive.

17. La délégation russe appuie les recommandations faites dans la résolution 2006/5 du Conseil économique et social pour que ce point soit réaffecté à la séance plénière de l'Assemblée générale.

18. **M^{me} Manuel** (Angola) regrette que le rapport du Secrétaire général (A/61/209) ait omis de souligner les étapes et les résultats de la mise en œuvre de la résolution 59/216. L'analyse doit refléter les mesures et les méthodes qui ont contribué à l'exécution en vue de déterminer les meilleures d'entre elles et les moins satisfaisantes. L'Angola, réalisant qu'il lui revient d'assumer la responsabilité essentielle pour améliorer la situation humanitaire et créer les conditions pour un développement à long terme et une réduction de la pauvreté chez lui, constate qu'une paix et une stabilité durables sont une condition préalable à la poursuite de ces objectifs. En tant que participant au Mécanisme africain de révision par des pairs, l'Angola doit impérativement faire preuve d'une bonne gouvernance dans les domaines économique, social et politique.

19. Après la fin du conflit en 2002, le Gouvernement angolais a élaboré une stratégie et des programmes de développement national pour les années 2002 à 2006 afin de lutter contre la pauvreté et traiter les problèmes posés par la réinsertion sociale, le déminage, le développement rural et la sécurité alimentaire, le VIH/sida, l'éducation, le relèvement de l'infrastructure, l'emploi, la formation professionnelle, l'administration macroéconomique et la bonne gouvernance. Les programmes ont permis de stabiliser l'économie et d'améliorer les indicateurs sociaux. En outre, le Gouvernement angolais a mis au point un plan opérationnel pour lutter contre le VIH/sida. Le manque de ressources et de capacités institutionnelles affecte la poursuite de ces programmes. Politiquement, la priorité nationale est de consolider le système démocratique et le règne du droit pour garantir la stabilité politique, les droits de l'homme et le développement économique.

20. Malgré les résultats enregistrés, l'Angola doit encore relever les défis que posent la reconstruction et la réintégration des personnes déplacées à l'intérieur du pays, celle des réfugiés et des combattants démobilisés. L'assistance internationale, même si elle ne relève plus du domaine de l'humanitaire, reste essentielle. La délégation angolaise demande à la Commission de prendre en compte les pays qui, tels que l'Angola, cheminent vers la croissance économique et le développement durable; elle appuie l'inclusion d'un point dans l'ordre du jour des Nations Unies pour permettre la discussion et l'adoption des recommandations politiques visant à améliorer la capacité institutionnelle et les ressources dans des pays comme l'Angola et elle exprime sa gratitude aux donateurs et aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour l'assistance fournie à son pays.

21. **M. Kruljević** (Serbie) est heureux de constater que le rapport du Secrétaire général (A/61/209) annonce que les Nations Unies continueront à rechercher des appuis pour la Serbie auprès de la communauté internationale pendant les deux ou trois prochaines années. Le niveau de vie en Serbie s'est amélioré, mais le pays continue de pâtir d'un chômage élevé, de l'inflation, de la pauvreté et d'un grand nombre de réfugiés. La réduction ou l'arrêt de l'assistance internationale affecterait négativement la transition de l'assistance humanitaire à la phase de développement à long terme et entraverait les réformes. La Serbie accueille encore des milliers de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Bien que le conflit soit terminé depuis de nombreuses années, une assistance demeure nécessaire pour l'intégration locale et le rapatriement. Le pays souhaite particulièrement recevoir une assistance pour mettre en œuvre sa Stratégie nationale pour la solution des problèmes que posent les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et mettra bientôt en place un cadre législatif pour réaliser l'intégration locale, notamment en ce qui concerne le logement.

22. Le Gouvernement serbe s'est également engagé à coopérer avec les autres États et partenaires pour réussir la mise en œuvre de la Déclaration de Sarajevo et éliminer ainsi les derniers obstacles au rapatriement. Il apprécie la décision prise par le Royaume-Uni d'accorder une assistance financière pour le retour des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et il attend que le Plan des Nations Unies pour l'assistance au développement (PNUAD) continue à être

opérationnel. Il exprime sa reconnaissance pour l'assistance humanitaire fournie par l'intermédiaire des Nations Unies et espère que celle-ci sera maintenue aussi longtemps que possible.

23. **M. Al-Hajrey** (Koweït) félicite la communauté internationale pour la coopération et la générosité dont elle a fait preuve en coordonnant les efforts massifs de secours aux victimes du tsunami survenu en Asie en 2004, à celles du cyclone Katrina, des différents cyclones qui ont frappé la région des Caraïbes et des tremblements de terre qui ont atteint le Pakistan et Bam, en République islamique d'Iran.

24. Bien que les Nations Unies aient joué un rôle de premier plan dans les efforts de secours d'urgence, par l'intermédiaire de ses divers organismes, programmes et bureaux, l'intervenant presse l'Organisation d'améliorer la coordination afin de mieux répondre aux catastrophes. À cet égard, la création d'un Fonds central d'intervention d'urgence est un pas dans la bonne direction. Le Koweït fournit une assistance bilatérale aux pays et aux régions touchés par des catastrophes. Il a accordé plus de un milliard de dollars d'assistance d'urgence ces dernières années et coopère étroitement avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMF), le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (BCAH), tous organismes auxquels il a versé des contributions financières.

25. L'ampleur des récentes catastrophes naturelles et la perte de vies humaines, ainsi que les dommages causés aux infrastructures économiques et sociales, spécialement dans les pays en développement, exigent que la communauté internationale renforce sa coordination et intensifie sa solidarité afin de surmonter ces crises ou du moins d'en adoucir les conséquences. Un système régional d'alerte précoce doit être mis en place pour atténuer les conséquences des catastrophes, notamment dans les zones à haut risque. Les pays développés doivent aider ceux en développement à mettre en place un tel système et à renforcer l'infrastructure en accordant l'assistance technique nécessaire.

26. Le Koweït poursuivra non seulement ses dons bilatéraux et multilatéraux pour répondre aux catastrophes, mais contribuera également aux efforts de

reconstruction par l'intermédiaire de ses différents organismes de développement et de secours, tels que le Fonds du Koweït pour le développement économique et la Société du Croissant-Rouge du Koweït.

27. **M. Yao Wenlong** (Chine) félicite les Nations Unies et la communauté internationale pour leurs efforts concertés et pour les résultats obtenus dans la fourniture à l'Angola, au Libéria, au Mozambique, à la Serbie, au Monténégro, à la Somalie, en El Salvador et au Guatemala de secours et d'un soutien humanitaires, et d'une assistance d'urgence pour leur redressement économique. Bien que ces pays aient, pour la majorité d'entre eux, atteint maintenant le stade du relèvement postérieur à la catastrophe, de la reconstruction et du développement, ils ont tous encore un grand besoin de soutien financier de la part de la communauté internationale pour leur permettre de relever les redoutables défis économiques entravant leur progrès dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement.

28. Bien que le système des Nations Unies ait rassemblé des fonds pour les pays en question par l'intermédiaire du CAP (Consolidation Appeal Process), le niveau de financement est loin d'atteindre le montant projeté. Les engagements d'assistance doivent être honorés aussi rapidement que possible et la délégation chinoise presse les pays développés de contribuer généreusement et de fournir aux pays frappés par des catastrophes, notamment les moins développés d'entre eux, des secours humanitaires et une assistance supplémentaires pour la reconstruction.

29. En tant que pays en développement, sujet aux catastrophes, la Chine ne connaît que trop bien les souffrances que ces catastrophes infligent aux populations locales. Au cours de l'année écoulée, le gouvernement de son pays a participé activement aux grandes opérations de secours d'urgence au plan international et, par le biais de l'assistance bilatérale et multilatérale, a fourni à certains pays affectés une aide humanitaire d'urgence en espèces et en nature. Le Gouvernement et le peuple chinois continueront à soutenir le système des Nations Unies dans ses activités de secours et de reconstruction en cas de catastrophe.

30. **M. Sardenberg** (Brésil) pense que les efforts du système des Nations Unies pour assurer le financement et combler l'écart stratégique du point de vue de la planification, entre les activités de secours et celles de

développement, dans le contexte des catastrophes naturelles et technologiques, doivent refléter les objectifs du Millénaire pour le développement. Les Nations Unies devraient mettre l'accent sur la création de capacités des institutions nationales afin de réunir les conditions favorables à l'élaboration de stratégies nationales durables.

31. Des efforts s'imposent particulièrement dans les pays qui émergent d'un conflit. La délégation brésilienne est encouragée par l'évolution positive récente, constatée en Angola dans le contexte du processus de pacification, et elle félicite le Gouvernement angolais de ses efforts de redressement postérieur au conflit. Le Brésil appuie totalement les efforts de pacification engagés par l'Angola et, de concert avec d'autres pays en développement, il s'efforce de porter à son maximum la coopération Sud-Sud, en particulier pour ce qui est de l'infrastructure et de la création de capacités.

32. En ce qui concerne le Libéria, la transition de l'assistance humanitaire à l'assistance au développement est sérieusement freinée par l'élimination des activités de nombreuses ONG très importantes et par les difficultés de financement. Les fonds doivent être gérés et affectés de façon plus efficace afin d'utiliser au mieux les ressources pour s'attaquer à des situations qui souffrent chroniquement d'une insuffisance de financement.

33. Pour ce qui est du Mozambique, il faut d'urgence, pour répondre aux besoins de ce pays, mettre en place une approche intégrée et approfondie à la coopération, en harmonie avec les objectifs du Millénaire pour le développement. Une réponse adéquate et efficace aux défis posés par la triple menace que représentent la propagation du VIH/sida, la pénurie alimentaire et les faiblesses institutionnelles, ne sera possible que dans le contexte des efforts déployés pour éradiquer la faim et la pauvreté. Le Programme d'action pour la réduction de la pauvreté absolue est un élément clef de la campagne menée pour contrer cette triple menace. La délégation brésilienne félicite le Gouvernement mozambicain des résultats enregistrés jusqu'à présent dans sa réponse aux nombreux défis que doit affronter le pays et elle se félicite des contributions du système des Nations Unies, consacrées à l'augmentation de la capacité de l'Institut nationale de gestion des catastrophes dans les domaines de l'information, de la communication et des relations publiques.

34. Comme l'indique la section du document A/61/209 traitant de la Somalie et du Monténégro, pour alléger la détresse des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, l'octroi d'une assistance humanitaire revêt une importance vitale pour tempérer les conséquences les plus nuisibles des conflits.

35. L'impact du cyclone Stan au Guatemala et en El Salvador et celui de l'éruption du volcan Ilamatepec en El Salvador, décrits dans le document A/61/78, mettent en relief les défis que doivent relever les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes et la nécessité pour le système des Nations Unies de fournir une assistance rapide, en étroite coopération avec les gouvernements et la société civile de ces pays. La délégation brésilienne convient, avec le Secrétaire général, qu'il est essentiel de protéger les groupes les plus vulnérables dans la région, y compris les populations indigènes qui, en général, souffrent le plus lorsque frappent les catastrophes naturelles.

36. Comme l'indiquent les rapports du Secrétaire général actuellement en cours d'examen, l'assistance humanitaire doit faire partie d'une approche plus large englobant le relèvement et la reconstruction. Dans l'accomplissement des tâches qui leur sont fixées, les institutions des Nations Unies doivent mettre l'accent sur la coordination de leurs efforts afin de faciliter l'application d'une approche générale et éviter les échecs dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement.

37. **M. Barnes** (Libéria) se réjouit du rapport perspicace contenu dans le document A/61/209 et félicite le Secrétaire général pour les efforts qu'il a personnellement déployés et pour son engagement sans faille envers la reconstruction et le relèvement du Libéria. Neuf mois après la mise en place du nouveau Gouvernement, des résultats importants ont été enregistrés dans le déroulement de ce processus. L'autorité de l'État a notamment été renforcée dans tout le pays. Au nombre des autres résultats encourageants figurent la réinsertion et la réintégration des combattants démobilisés, la réforme de la police nationale et la reconstitution des Forces armées du Libéria, la promotion des droits de l'homme, le règne du droit et la relance d'une gestion rationnelle des ressources naturelles.

38. Le Libéria félicite la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine, le système des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et

multilatéraux, ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales pour la permanence de leur soutien moral et pour leur assistance financière et autre pour le relèvement. Le Gouvernement libérien encourage un dialogue actif avec tous ses partenaires afin de traduire ces engagements et cette bonne volonté en programmes concrets.

39. Le gouvernement de son pays sait parfaitement que la reconstruction du Libéria incombe essentiellement aux habitants de ce pays et il demande instamment à ses partenaires de faire preuve d'indulgence, étant donné que le Libéria se bat pour passer de la phase de l'aide humanitaire, visant à soulager la souffrance humaine, à celle du développement durable.

40. Dans cette optique, le Gouvernement libérien applique des politiques fiscales prudentes visant à améliorer la création de revenus et à contrer la corruption. Il a également adopté le Programme d'assistance pour la gouvernance et la gestion économique, ainsi que d'autres réformes, y compris celle de l'administration publique et de l'habilitation des gouvernements locaux. Lors de deux réunions parrainées par les Nations Unies, qui se sont déroulées entre le Gouvernement et ses partenaires pour le développement, en juillet et en septembre 2006, le Libéria a exposé son calendrier de développement, qui est fondé sur quatre piliers, à savoir la sécurité, la bonne gouvernance et le règne du droit, la revitalisation économique et l'infrastructure, ainsi que les services de base pour la relance, la reconstruction et le développement. Les participants ont manifesté leur satisfaction devant la direction prise par son pays. La convocation d'une conférence de donateurs pour la reconstruction et le développement du Libéria a également été suggérée à la communauté des donateurs.

41. Le Gouvernement du Libéria se félicite de la prolongation, par le Conseil de sécurité, du mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria jusqu'en mars 2007 et de la décision du Conseil de ne pas examiner les plans pour un retrait prématuré des troupes, ce qui compromettrait la sécurité du pays. Malgré les progrès réalisés ces derniers mois, la situation au Libéria reste fragile et peut constituer une menace pour la paix et la sécurité dans la sous-région. Il reste à espérer que son pays pourra continuer de compter sur le soutien et la sympathie de la communauté internationale.

42. **M. Aguirre** (Guatemala) dit que son pays continue de souffrir des conséquences du cyclone de 2005. De fait, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a réclamé un supplément de 4 millions de dollars pour le Programme alimentaire mondial et pour d'autres dons au Programme de prévention des catastrophes naturelles et de redressement, visant à aider le Guatemala.

43. Les activités de reconstruction dans ce dernier pays portent sur le gouvernement central, les institutions locales, les organismes départementaux et municipaux et, par dessus tout, sur la société civile. Songeant à l'avenir, le Guatemala a élaboré une stratégie de gestion des risques avec les populations touchées, qui met l'accent sur le renforcement du tissu social, la création d'une infrastructure nationale durable, l'assistance pour une sécurité économique et productive et la gestion des bassins versants. Au nombre des différents projets de reconstruction figurent la reconstruction des routes nationales et des ponts et la protection des bassins versants, la production agricole, le soutien à la construction de logements et à la production alimentaire.

44. Le développement durable et la gestion des risques en cas de catastrophe sont étroitement liés, en particulier parce que les catastrophes frappent toujours les secteurs les plus pauvres de la population. Le Gouvernement du Guatemala se réjouit des efforts que la communauté internationale a déployés pour coordonner les activités et il est particulièrement reconnaissant de l'assistance fournie par le Centre de coordination pour la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale.

45. Pour terminer, le Guatemala demande instamment à tous les pays de coopérer pour relever les défis posés par la diminution des catastrophes et s'engage à renforcer sa propre stratégie dans ce domaine.

46. **M. Kaludjerović** (Monténégro) annonce que le nombre de réfugiés et de personnes déplacées résidant au Monténégro est tombé de 22 % à 4 % de la population, au cours des sept dernières années. Avec l'aide des organisations internationales, de nombreux défis humanitaires ont pu être relevés; récemment toutefois, l'assistance pour les réfugiés et les personnes déplacées a été spectaculairement réduite.

47. Après que le Monténégro ait retrouvé son indépendance, le gouvernement de ce pays a décidé que les personnes déplacées, originaires de l'ancienne

Yougoslavie, Kosovo compris, conserveraient leur statut et leurs droits jusqu'à la nouvelle loi sur la citoyenneté et l'asile. La nouvelle législation respecte les normes internationales et a été positivement accueillie par la communauté internationale.

48. Le Monténégro a déjà signé la Déclaration de Sarajevo pour l'amitié et le partenariat et envisage de conclure des accords bilatéraux distincts sur le retour des réfugiés, avec la Serbie, la Bosnie et la Croatie. Il a également entrepris de mettre en œuvre un protocole de coopération avec le bureau de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et prend les mesures nécessaires pour accélérer son accession à certains accords internationaux, déclarations et protocoles traitant des questions de réfugiés, parrainés par les Nations Unies.

49. Le gouvernement de son pays a adopté son premier rapport sur l'application des mesures arrêtées par la stratégie prévue pour la réduction de la pauvreté pour 2003-2004. Étant donné que le Monténégro est en pleine transition, le pourcentage de la pauvreté absolue est relativement faible. Cependant, quelques groupes vulnérables existent, essentiellement celui des personnes déplacées à l'intérieur du territoire et celui des Rom.

50. Enfin, le Gouvernement a adopté plusieurs documents stratégiques dans les domaines de la protection de l'environnement et de la gestion des déchets et du logement, qui sont alignés sur les normes et les directives de l'Union européenne et sur celles des conventions internationales.

51. **M^{me} Interiano** (El Salvador) dit que son gouvernement se félicite de la réaction immédiate du Bureau de la coordination des affaires humanitaires après le cyclone Stan et l'éruption du volcan Ilamatepec en 2005. Cette assistance a permis au Gouvernement d'évaluer rapidement les dégâts qui, selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) s'élèvent à plus de 350 millions de dollars. Le Gouvernement est également reconnaissant de l'assistance fournie par les organisations non gouvernementales et les sociétés privées pour reconstruire l'infrastructure sociale.

52. Bien qu'il soit d'accord avec l'ensemble du rapport du Secrétaire général (A/61/78-E/2006/61), le Gouvernement d'El Salvador souhaite faire une clarification au sujet de la déclaration contenue dans le paragraphe 26, selon laquelle « il n'existe toujours pas,

au Guatemala et en El Salvador, de système central d'enregistrement de l'aide financière reçue... ». Même s'il est exact qu'aucun mécanisme central n'existe pour enregistrer le montant de l'aide reçue, le Ministère des affaires étrangères d'El Salvador a demandé et enregistré l'assistance humanitaire internationale grâce à un organisme spécial mis en place pour répondre aux situations d'urgence créées par des catastrophes naturelles en El Salvador.

53. L'extrême vulnérabilité de l'Amérique centrale aux catastrophes naturelles limite son aptitude à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le gouvernement de son pays convient que les Nations Unies doivent aider les gouvernements de la région à installer des systèmes de gestion de l'information pour agir en temps utile et prendre les décisions voulues en cas d'urgence, et que ces systèmes doivent inclure des perspectives en ce qui concerne le redressement, la réhabilitation et la reconstruction, afin de faciliter la planification de la reconstruction.

54. D'après l'évaluation réalisée par la CEPALC, du point de vue quantitatif, l'impact le plus fort des catastrophes d'octobre 2005 s'est fait sentir dans le secteur social, ce qui a entraîné des conséquences qualitatives pour différents secteurs de la population, notamment les groupes vulnérables comprenant les petites entreprises familiales, celles dirigées par des femmes, les petites fermes et les propriétaires de petits commerces. Leur situation exige une stratégie à court terme pour relancer la capacité de production et la création de revenus.

55. El Salvador espère que tous les États Membres tiendront compte des catastrophes qui se sont récemment produites dans différentes parties du monde et réévalueront leurs engagements et leurs décisions en conséquence.

56. **M^{me} Armanni Sequi** [Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR)] estime que la coordination au niveau national relève des gouvernements des pays affectés par les catastrophes. Les sociétés regroupées par la Fédération internationale sont en règle générale membres des mécanismes nationaux de gestion des catastrophes, et leur présence est vitale pour garantir que la communauté est représentée tout au long des préparatifs en vue d'affronter les catastrophes et d'adopter les mesures nécessaires. La Fédération

internationale compte 98 millions de volontaires qui mobilisent les amis, les familles et les voisins pour garantir que même les populations résidant dans les zones les plus éloignées sont atteintes.

57. Le système humanitaire international a sensiblement amélioré ses capacités de réaction au cours de l'année écoulée. Bien que la mise en place du système par pôles soit loin d'être achevée, un arrangement prometteur, spécialement parce qu'il est adaptable à différentes situations et à divers participants, est déjà conclu. Cette souplesse a permis à la Fédération internationale de signer un Mémorandum d'accord avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'aide humanitaire à l'Afghanistan, qui officialise l'autorité de la Fédération pour ce qui est des pôles d'abris d'urgence en cas de catastrophes naturelles.

58. En mai 2006, la Fédération internationale a dirigé le Groupe de coordination pour les abris d'urgence après le tremblement de terre de Yogyakarta en Indonésie. Bien que ce groupe ait atteint ses objectifs et rempli son mandat, la Fédération envisage d'évaluer son travail pour tirer des enseignements de l'expérience acquise et pour intégrer les acquis dans le système par pôles. Des précisions concernant ces enseignements figurent dans la déclaration écrite de la Fédération, qui a été diffusée aux membres de la Commission.

59. Des difficultés subsistent manifestement en ce qui concerne la coordination de l'assistance humanitaire. Comme l'ont révélé les mesures prises pour traiter les catastrophes naturelles dans diverses parties du monde au cours de l'année écoulée, une meilleure préparation dans chaque cas aurait sauvé de nombreuses vies et réduit une bonne partie des conséquences matérielles. Pour ce qui est de l'actuelle phase de redressement, une attention insuffisante a été accordée aux préparatifs pour l'avenir. En conséquence, ainsi que le Secrétaire général lui-même l'a indiqué, il est impératif de s'assurer de l'engagement réel et mesurable des États et des donateurs pour intégrer les activités relatives aux préparatifs et à la réduction des risques dans les efforts de secours humanitaire. L'intervenante mentionne plusieurs des activités relatives à la réponse à donner en cas de catastrophes internationales, dans lesquelles la Fédération a joué un rôle de premier plan.

60. C'est ainsi que la Fédération procède actuellement à une évaluation approfondie d'une très

importante réunion, qui a eu lieu en juillet 2006 à Genève, et au cours de laquelle s'est déroulé un dialogue entre les dirigeants de quelque 40 organisations humanitaires, dont certaines relèvent des Nations Unies. Le dialogue, présidé par le Coordonnateur des Nations unies pour les secours d'urgence en cas de catastrophe, a permis de conclure à la nécessité d'une nouvelle plate-forme mondiale comprenant le système des Nations Unies, les ONG et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui feraient fonction de Comité directeur. L'accent mis par la Commission sur le pays pourrait faciliter à l'avenir la coordination opérationnelle.

La séance est levée à midi.